

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 AVRIL 2016

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Benjamin BARDON
M. Sylvain DURET
M. Luc LEGER
M. Paul MERCY
M. Patrick NOEL-LARDIN
Mme Annick POUPENEY
M. Géraud RENAUDIN
Mme Audrey SCHNEIDER

Membres excusés :

M. Bernard-Paul EMINET pouvoir à M. Patrick NOEL-LARDIN
M. Henri GRIMONET pouvoir à Mme Annick CHEVALIER
Mme Catherine SENFT pouvoir à M. Sylvain DURET
M. Jean SZLAPKA pouvoir à M. Géraud RENAUDIN

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h15
Secrétaire de séance : Sylvain DURET

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

1. DELIBERATION POUR LA SUPPRESSION ET LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour mémoire, Mme Yolande MARTINET était jusqu'au 1^{er} février 2016 en poste au conseil général et à la mairie de *Saint Alban de Montbel* à raison d'une journée par semaine, le jeudi.

Depuis cette date, et comme conseillé par le centre de gestion, Mme Yolande MARTINET occupe un emploi de 16 heures hebdomadaires en qualité d'agent contractuel sur un emploi non permanent.

Elle est notamment en charge de la gestion de l'urbanisme et du cimetière de la commune.

Mme Annick CHEVALIER rappelle que le conseil municipal avait saisi en son temps le conseil technique paritaire pour porter la durée du contrat d'adjoint administratif de 2^{ième} classe à 15 heures/semaine contre 8h00/semaine actuellement. Le conseil technique paritaire a émis un avis favorable.

La question est maintenant de supprimer le poste contractuel de 8h/hebdomadaire pour le remplacer par un poste d'une durée de 15h hebdomadaire. Ce nouveau poste va faire l'objet d'une publicité au centre de gestion et d'un recrutement classique.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette procédure : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La suppression et la création d'un emploi administratif sont donc votées à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR LE PORT COMMUNAL

Pour mémoire les travaux du port communal doivent impérativement être réalisées en 2016 et sont à ce titre portés au budget de l'année.

Dans le cadre du financement de ce dossier, Mme Annick CHEVALIER a réalisé une demande de subvention parlementaire. Cette demande a reçu un accueil favorable de la part du sénateur M. Michel BOUVARD. Il est donc nécessaire de constituer un dossier de demande étayé.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette démarche : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La demande de subvention est donc votée à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR POTEAUX INCENDIE

Le maire est responsable des moyens de protection contre l'incendie de sa commune. Jusqu'à présent le *SDIS*, Service Départemental d'Incendie et de Secours, assurait le contrôle et la maintenance des bouches et poteaux incendie de la commune. Le *SDIS* s'est à présent désengagé de ce suivi.

Le *Syndicat des Eaux du Thiers* propose à la commune de reprendre cette prestation à sa charge. La signature d'une convention déléguant au *Syndicat des Eaux du Thiers* le contrôle et la maintenance des bouches et poteaux incendie de la commune est donc proposée à l'assemblée pour un coût de 50,00 Euros H.T. par poteau incendie.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette démarche : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La signature de cette convention est donc votée à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURES DES REPAS DE LA CANTINE

Le marché de fourniture des repas de la cantine est un contrat triennal qui arrive à son terme. Il doit être renouvelé pour la période 2016/2019.

Pour ce faire il est nécessaire d'autoriser Mme le Maire d'entreprendre l'ouverture d'une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA).

Le dossier de consultation est en cours d'élaboration par la commission « affaires scolaires » et sera donc publié après validation de Mme le Maire.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette démarche : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est donc votée à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la réalisation du projet Cœur de Village, l'achat des deux terrains de l'OPAC proches de la mairie est nécessaire.

En contre-partie de cette cession, l'OPAC envisage la construction de 4 maisons mitoyennes sur une bande de terrain entre la zone ST ALBAN SERVICES et les actuelles maisons de l'OPAC. Dans cette perspective, l'OPAC de Savoie souhaite organiser une réunion avec les élus et les occupants des 8 maisons concernées dans les prochaines semaines.

Pour information, un défibrillateur sera offert par GROUPAMA à la commune pour équiper la salle Francois CACHOUD. Nous devons prendre contact avec le président de la caisse locale, M. VAGNON, pour évoquer la mise en oeuvre de cet équipement.

Fin du conseil municipal à 21h15

M. DURET
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER
Président de séance